

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt trois et le treize avril à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard BOURSINHAC, Maire.

Présents : M. BORZYCKI Milan, M. BOURSINHAC Bernard, M. CALVET Pierre, M. CAMPERGUE Marcel, M. CORBEL Richard, M. DAUPHINOT Daniel, Mme FAGES Anne-Marie, Mme GENETAY Armelle, M. IZAC Jacques, Mme LAPORTE Pauline, M. POUGET Grégory, Mme RIEU Annie.

Excusés : Mme BROQUA Pauline, Mme MOLLARET Laurence, Mme RAYMOND Brigitte.

Mme MOLLARET Laurence a donné procuration à M. CORBEL Richard.

Mme RAYMOND Brigitte a donné procuration à M. CALVET Pierre.

Mme FAGES Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

1- Travaux d'aménagement des abords en rive droite du Pont de Truyère, au carrefour des RD 920, 904, et 107- Convention avec le département

La commune est maître d'ouvrage Un groupement de commande va être passé entre le département et la commune pour l'ensemble des travaux

Vote : Abstentions : deux. Pour : 12

Délibération 2023-04-13-001

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet concernant les travaux d'aménagements des abords en rive droite du Pont de Truyère au carrefour des RD 920, 904 et 107.

Pour réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose qu'un groupement de commande soit réalisé selon les principes suivants :

- Le Département est désigné en qualité de coordonateur du groupement
- La maîtrise d'ouvrage du marché des travaux sur la voirie départementale est portée par le Département
- La commune assurera la maîtrise d'ouvrages des travaux d'aménagements des espaces publics (Bordures, trottoirs, parking, soutènement, mobilier urbain)

Après en avoir délibéré, à douze voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal adhère au projet, approuve la convention du groupement de commandes ainsi constitué et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire présente ce projet d'aménagement qui doit permettre de sécuriser la circulation des véhicules et des piétons et d'améliorer la visibilité tout en conservant la qualité et l'esprit qui ont prévalu pour la rénovation du pont. Cet aménagement doit contribuer à donner une bonne image à l'entrée du village.

Une convention financière doit être passée avec le département qui est le maître d'ouvrage

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2023-04-13-002

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet concernant les travaux d'aménagements des abords en rive droite du Pont de Truyère au carrefour des RD 920, 904 et 107.

Concernant les travaux de voirie et dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée, le département de l'Aveyron assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du carrefour entre les routes départementales 920 et 107 dans la traverse d'Entraygues.

Une convention financière sera passée entre le département et la commune d'Entraygues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les termes de la convention définissant les engagements, notamment financiers, des deux partenaires et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Les travaux sont prévus pour l'automne 2023

2- Forfait communal

Il est calculé sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'école communale.

Elles s'élevaient en 2021 à 39 985 euros et en 2022 à 39 779 euros.

Effectifs à la rentrée de l'école communale : 30 élèves, de l'école Saint Georges : 38 élèves.

Le forfait communal s'élève donc 1326 euros par enfants (39779/30 =1326 euros et 1326X38= 50388).

La subvention communale qui sera attribuée à l'école Saint George s'élève donc à 50 388 euros ; Elle augmente donc du fait de la baisse des effectifs de l'école communale.

Elle doit être versée à tous les établissements sous contrat.

Les communes d'où sont originaires les enfants ont l'obligation de rembourser ce forfait à la commune d'Entraygues. La contribution leur a été demandée. Seules quelques communes ont pour 2022, répondu favorablement mais leur contribution se limite à 500 euros par enfant scolarisé sur notre commune alors que le forfait communal s'élevait en 2021 à 1142 euros par enfant.

Richard Corbel demande ce qu'il en est de l'indemnité d'éviction promise par la congrégation propriétaire du château lors de sa mise en vente. Monsieur le Maire répond que l'on est dans l'attente de l'aménagement de l'ancien collège.

Vote : 1 abstention. Pour : 13

Délibération 2023-04-13-003

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avec l'école privée Saint Georges a été signée et qu'il convient chaque année de calculer le forfait communal.

Celui-ci prend en compte toutes les dépenses de fonctionnement de l'école publique et est ramené à un coût par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal au vu du détail des frais de fonctionnement de 2022 de l'école publique, à treize voix pour et une abstention :

- *Approuve le forfait communal 2023 ainsi calculé de 1326€ par enfant et par an.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention*

3- Demande de subvention région pour des travaux à la piscine

La piscine est un bâtiment qui date des années 80 ; des travaux de sécurisation (poutres en mauvais état) et de rénovation (nécessité de repeindre chaque année le bassin) sont à prévoir.

Le montant des travaux est estimé à 290 150.86 euros. D'où le plan de financement ci-joint.

Le fonctionnement de la piscine est déficitaire, de 43 000€ en 2022. Une étude pour la rénovation du bâtiment et des bassins et pour la rénovation énergétique va être lancée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 2023-04-13-004

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bâtiment de la piscine d'Entraygues et ses bassins datant de 1984 doivent être rénovés. Ce projet de rénovation pourrait être éligible à des subventions de l'état (DETR), du Conseil Départemental et de la Région.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *Approuve le Projet et le plan de financement ci-dessous,*
- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financeurs et à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.*

Estimation des travaux	%	HT
Diagnostic		2 200,00 €
Rénovation du bâtiment		188 000,00 €
Etude et plans de travaux de reprise		18 800,00 €
Rénovation du bassin		62 350,86 €
Dépenses imprévues		18 800,00 €
Total		290 150,86 €
Fonds de concours communautaire	20%	58 030,17 €
Région	30%	87 045,26€
Subvention ETAT	20%	58 030,17 €
Conseil Départemental	10%	29 015,09 €
Autofinancement	20%	58 030,17 €

4- Subvention aux associations

Toutes les associations de la commune ont été destinataires d'un dossier de demande de subvention.

Les subventions proposées tiennent compte de leur implication dans la vie et les animations festives, culturelles et sportives de la commune et des montants de leur trésorerie. L'effort d'harmonisation entamé en 2022 est poursuivi.

Le Basket a cessé provisoirement ses activités. Les Séniors Sportifs bénéficient des locaux communaux et intercommunaux pour leurs activités. Ils travaillent avec la commune à la création d'un chemin de randonnée familial : Les balcons de Ginolhac.

Pauline Laporte informe qu'une nouvelle association est en voie de création : l'Union des Acteurs Economiques de Pays d'Entraygues (UAEPE). La première Assemblée Générale a élu son bureau :
 Présidente : Delphine Prat. Vice Président : Richard Corbel
 Secrétaire : Pauline Laporte. Secrétaire adjointe : Anaïs Sabatier
 Trésorier : Olivier Raynal. Trésorière adjointe : Laurence Mousset.
 Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité

Délibération 2023-04-13-005

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir le montant des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve les propositions faites suivant le tableau ci-dessous :

Tiers	ORGANISME	Versé en 2022	Proposition 2023	Vote BP 2023
1249	ADMR	500,00	500,00	500,00
1249	ADMR portage des repas	2 320,00	2 320,00	2 320,00
794	Amicale sapeurs pompiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
1419	APAMA (soutien marché hebdo)	50,00	50,00	50,00
523	APE (Association parents d'élèves école publique)	200,00	200,00	200,00
1406	APE (Association parents d'élèves le Château)	200,00	200,00	200,00
524	Basket	800,00	0,00	0,00
780	Bibliothèque	300,00	300,00	300,00
1640	Bourse d'apprentissage (Chambres des métiers)	130,00	150,00	150,00
1718	Chorale aux cœurs des flots	0,00	200,00	200,00
692	Cinéma	500,00	500,00	500,00
1204	Comité des fêtes	500,00	500,00	500,00
770	FNACA	300,00	300,00	300,00
2189	EVMPE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
775	Pêche	300,00	300,00	300,00
771	Pétanque	400,00	400,00	400,00
313	Ping Pong	800,00	800,00	800,00
1722	Quilles de Huit	800,00	800,00	800,00
602	Sport'In	200,00	200,00	200,00
490	Vélo club lot et Truyère	300,00	300,00	300,00
2095	coopérative scolaire école publique	150,00	150,00	150,00
2096	Foyer socio éducatif collège St Amans des Côts	100,00	100,00	100,00
2098	Séniors sportifs	150,00	0,00	0,00
2187	Prévention routière	200,00	250,00	250,00
2140	Jamais sans toit	600,00	600,00	600,00
2286	Rando Quads Entraygues	150,00	150,00	150,00
2376	Club des aînés ruraux Campouriez	200,00	300,00	300,00
2409	RASED	500,00	500,00	500,00
2456	Judoclub de St Amans	150,00	150,00	150,00
2372	Cinéclure association	500,00	500,00	500,00
2464	Rencontres Musicales	500,00	500,00	500,00
2553	SPA	150,00	150,00	150,00
2552	Saltas Coltadas	500,00	500,00	500,00
2457	ASVOLT	500,00	500,00	500,00
	Restau du cœur	200,00	200,00	200,00
	PASSERELLE	500,00	500,00	500,00
	VOLT FACE	500,00	500,00	500,00
	Les Aînés de la Roussilhe		200,00	200,00

	<i>AOP Le Fel</i>		150,00	150,00
	Sous total Associations	16 150,00	15 920,00	15 920,00
57	<i>Centre social ALSH</i>	33 000,00	33 000,00	33 000,00
57	<i>Centre social accueil jeunes ados</i>	3 500,00	3 500,00	3 500,00
57	<i>Centre social CCAS Camp d'été</i>	500,00	500,00	500,00
57	<i>Centre social CCAS CLSH Juillet</i>	500,00	500,00	500,00
57	<i>Centre social CLSH Juillet</i>	500,00	500,00	500,00
57	<i>Centre social activités jeunes</i>	400,00	400,00	400,00
57	<i>Plan mercredis</i>	6 000,00	6 000,00	6 000,00
57	Sous total Centre social	44 400,00	44 400,00	44 400,00

5- Subvention exceptionnelle pour les sinistrés de Syrie et de Turquie

Délibération 2023-04-13-006

Suite aux séismes survenus en Turquie et en Syrie, Monsieur le Maire propose que la commune d'Entraygues apporte une aide financière, il est proposé la somme de 500€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 500€ pour la Turquie et la Syrie par l'intermédiaire du FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

Versement :

DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ETRANGER

Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code Banque : 30001 - Code Guichet : 00589

Compte n°: A44A0000000 Clé RIB : 13

IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013

BIC : BDFEFRPPCCT

Libellé : Séisme TUR SYR RC-1-2-00263

6- Délibération pour virements de crédits entre chapitres et opérations

Délibération 2023-04-13-007

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est passée à la nomenclature comptable M57 et qu'à ce titre le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits en fonctionnement et en investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section sur l'exercice 2023.

7- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Compte tenu de l'augmentation de toutes les charges, compte tenu des investissements à réaliser et du fait que sur la commune les résidences secondaires sont plus nombreuses que les résidences principales, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition. On ne peut augmenter un seul taux, par exemple le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires qui est très bas (6.73% contre 12.69% pour les communes de même strate), on doit les augmenter tous dans les mêmes proportions.

Une augmentation de 3% permettrait d'augmenter de 25 000 euros les rentrées fiscales ce qui couvrirait une annuité pour un emprunt de 350000 euros à 4% sur 20 ans que nous avons voté lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Délibération 2023-04-13-008

Il est proposé de revoir le taux d'imposition des taxes directes locales, soit la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

D'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 3% pour l'année 2023 soit :

Taxe foncière (bâti) 35.03 %

Taxe foncière (non bâti) 40.19 %

Taxe d'habitation 6.93%

8- Indemnités des élus

Le tableau des indemnités des élus est présenté pour information.

	Montant net/mois	Montant net Annuel
Bernard Boursinhac		
* Commune d'Entraygues	633,32	7599,84
* Vice président com com	622,74	7472,88
* Vice président SMICTOM	412,21	4946,52
* Président SMAEP Viadène	207,31	2487,72
Pierre Calvet	372,58	4470,96
Anne-Marie Fages	372,58	4470,96
Jacques Izac	372,58	4470,96
Annie Rieu	372,58	4470,96
Brigitte Raymond	208,92	2507,04

9- **Approbation des comptes de gestion 2022, des comptes administratifs 2022, des budgets primitifs 2023 : budget principal, camping, caisse des écoles, canoë kayak, lotissement**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser. Il développe les différentes opérations et présente les affectations de résultat

BUDGET	Comptes administratifs 2022			RESULTATS		RESULTATS CUMULES
PRINCIPAL	Fonctionnement	Dépenses	Recettes		002	
		1 319 238,31	1 401 191,62	81 953,31		81 953,31
	Investissement	Dépenses	Recettes		001	
		507 870,20	576 675,32	68 805,12	- 135 868,28	- 67 063,16
CAMPING	Fonctionnement	Dépenses	Recettes		002	
		228 187,81	232 785,22	4 597,41	10 596,20	15 193,61
	Investissement	Dépenses	Recettes		001	
		42 849,52	71 208,34	28 358,82	90 613,65	118 972,47
CAISSE DES ECOLES	Fonctionnement	Dépenses	Recettes		002	
		62 520,57	61 529,80	- 990,77	2 175,32	1 184,55
	Investissement	Dépenses	Recettes		001	
		5 490,94	7 671,08	2 180,14	5 537,77	7 717,91
CANOE KAYAK	Fonctionnement	Dépenses	Recettes		002	
		15 517,98	15 761,33	243,35	3 975,88	4 219,23
	Investissement	Dépenses	Recettes		001	
		20 458,81	17 547,83	- 2 910,98	3 695,85	784,87
LOTISSEMENT	Fonctionnement	Dépenses	Recettes		002	
		32 722,96	32 722,55	- 0,41	133 951,79	133 951,38
	Investissement	Dépenses	Recettes		001	
		13 564,55	19 158,00	5 593,45	- 206 511,67	- 200 918,22
CCAS	Fonctionnement	Dépenses	Recettes		002	
		1 394,59	1 336,66	- 57,93	1 481,40	1 423,47
	Investissement	Dépenses	Recettes		001	
		-	855,00	855,00	5 210,00	6 065,00

- **Prévisions du Budget primitif 2023.**

Les budgets primitifs des différents budgets s'équilibrent de la façon suivante :

- Budget principal			
Fonctionnement :	1 470 000.00 €	Investissement :	2 220 000.00 €
- Caisse des écoles			
Fonctionnement :	75 000.00 €	Investissement :	15 100.00 €
- Camping			
Fonctionnement :	262 000.00 €	Investissement :	200 000.00 €
- Canoë kayak			
Fonctionnement :	21 600 .00€	Investissement :	18 000.00 €
- Lotissement			
Fonctionnement :	231 458.38 €	Investissement :	222 918.22 €
- CCAS			
Fonctionnement :	9 600.00 €	Investissement :	7 065.00€

Les différentes opérations du budget général sont présentées en détail.

- idem pour le budget du camping, celui de la caisse des écoles, de la base de canoë kayak et du lotissement
- les comptes de gestion établis par le receveur d'Espalion sont présentés.
- le budget du CCAS est présenté pour information.

A la question de Richard Corbel concernant l'endettement de la commune, monsieur le Maire répond que la dette au 31/12/2022 s'élève à 1 154 296.00€ soit 1144€ par habitant, plusieurs communes avoisinantes ont des montants plus élevés de dette. Il précise qu'une annuité d'environ 48 000€ s'arrête en 2023. Il ajoute qu'il aurait dû emprunter davantage en 2020, 2021 et 2022 pour profiter des taux d'intérêts très bas.

Votes: Comptes administratifs : 1 abstention, pour : 13

Comptes de gestion : 1 abstention, pour : 13

Budgets prévisionnels 2023 : 2 abstentions, pour 12.

Richard Corbel et Laurence Mollaret expliquent leur abstention : ils souhaiteraient que la Commission finances soit réunie avant la discussion du budget prévisionnel en Conseil municipal.

Délibération 2023-04-13-009

- *Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,*
- *Vu le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 approuvés ce jour,*
- *Considérant que le résultat de la section de fonctionnement 2022 fait apparaître un excédent de 81 953.31€*
- *Considérant le besoin de la section d'investissement de -67 063.16€*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal à 12 voix pour et 2 abstentions décide d'affecter la somme de 81 953.31€ à la section d'investissement (compte 1068) du budget primitif 2023.

Délibération 2023-04-13-010

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, à 13 voix pour et une abstention, le conseil municipal approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 pour le budget caisse des écoles. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Délibération 2023-04-13-011

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après délibération, à 13 voix pour et une abstention, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2022 pour le budget principal et les budgets camping, canoë kayak et lotissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Délibération 2023-04-13-012

Monsieur le Maire, présente les différentes actions réalisées au cours de l'année 2022 ainsi que les différents chiffres en dépenses, recettes et résultats.

*Après délibération le conseil municipal, à 12 voix pour et une abstention, approuve Le compte administratif pour l'exercice 2022 pour le budget caisse des écoles
(Monsieur Bernard Boursinhac, maire, n'ayant pas participé au vote)*

Délibération 2023-04-13-013

Monsieur le Maire, présente les différentes actions réalisées au cours de l'année 2022 ainsi que les différents chiffres en dépenses, recettes et résultats.

*Après délibération, à 12 voix pour et une abstention, le conseil municipal approuve Les comptes administratifs pour l'exercice 2022 pour le budget principal, camping, canoë kayak, lotissement.
(Monsieur Bernard Boursinhac, maire, n'ayant pas participé au vote)*

Délibération 2023-04-13-014

Monsieur le Maire, présente les différentes propositions du budget prévisionnel qui intègre les résultats de 2022.

Après délibération, à 12 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2023 pour le budget caisse des écoles.

Délibération 2023-04-13-015

Monsieur le Maire, présente les différentes propositions du budget prévisionnel qui intègre les résultats de 2022.

Après délibération, à 12 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal approuve les budgets primitifs pour l'exercice 2023 pour le budget principal, camping, canoë kayak et lotissement.

Délibération 2023-04-13-016 à Délibération 2023-04-13-025

Comptes administratifs et budgets primitifs

Questions diverses :

Annie Rieu qui avec Brigitte Raymond représente la commune au Rucher communal précise que les terrasses du rucher ont été réaménagées, deux ruches ont été offertes par le Rotary club. Le rucher communal devient le premier rucher école du Nord Aveyron (Rucher la santé de l'abeille) et ce samedi 15 avril une formation est proposée aux apiculteurs par des professionnels à la salle multiculturelle.

Monsieur le Maire rappelle que le 30 avril une journée du souvenir des déportés est organisée par l'association Cinécure , soutenue par la commune et la Bibliothèque municipale.

Une exposition d'artistes (peintres, sculpteurs, photographes..) aura lieu le dimanche 7 mai dans l'île du Lot.

Les bénévoles vont participer aux désherbages des plantations communales.

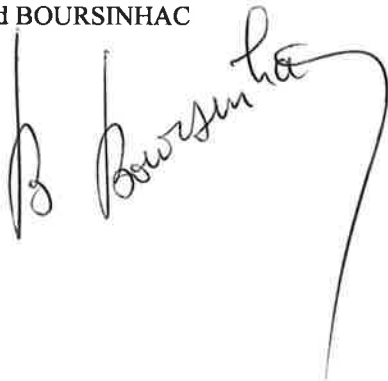
Richard Corbel demande quelle sera la date du prochain Conseil municipal. Cette date n'est pas encore fixée.

Fin de la séance : 23 heures

Délibérations prises lors de la séance du 13 avril 2023 :

Délibération 2023-04-13-001 à Délibération 2023-04-13-025

Le Maire
Bernard BOURSINHAC



Le secrétaire de séance
Anne-Marie FAGES

